

Titulaire d'un diplôme étranger

Licence 1ère année : Demande d'Admission Préalable (DAP)

La procédure DAP concerne obligatoirement les étudiants étrangers non ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Confédération Suisse titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires sollicitant une 1ère inscription en 1ère année de licence ou en Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) dans une université française.

A compter de la campagne 2018-2019, le candidat peut choisir jusqu'à trois formations, proposées par la même université ou des universités différentes (dans ce dernier cas, les 3 dossiers doivent être envoyés en même temps aux 3 établissements par le candidat). Néanmoins, le candidat s'efforcera de veiller à la cohérence de son projet d'études. Le dossier du candidat est examiné par une commission spécifique. Nous ne sommes pas en mesure d'apporter au candidat, avant la tenue de cette commission, d'information sur l'acceptation ou non de sa candidature.

Important : la réponse apportée par un établissement à la demande d'admission préalable n'est valable que pour l'année universitaire mentionnée sur le dossier.

Il existe deux types de formulaires DAP :

- le "dossier vert" si vous résidez en France,
- le "dossier blanc" si vous résidez à l'étranger.

Suivant cette procédure, les candidats (sauf exception) devront obligatoirement passer un test linguistique payant, Test de Connaissance du Français pour la DAP (TCF-DAP), afin d'évaluer leur capacité à suivre des études en français. Le tarif du TCF-DAP est de 72€ pour la campagne 2020.

Attention, la procédure DAP répond à un calendrier très strict : le dossier doit être retiré à compter du 1er novembre et déposé **au plus tard avant le 17 janvier 2020**.

Vous résidez en France

Vous devez télécharger le "dossier vert" sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale, l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'adresse suivante :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11126.do

Le dossier est à adresser au:

Pôle 1 de la Direction de la Formation de l'université Clermont-Auvergne
Scolarité Centrale
34 avenue Carnot
63000 CLERMONT-FERRAND

accompagné pièces suivantes:

- diplôme étranger de fin d'études secondaires et sa traduction en français ;
- attestation de réussite au concours d'entrée à l'université du pays du candidat et sa traduction (ex : pour la Chine, le GAOKAO), si le diplôme étranger de fin d'études secondaires n'est pas suffisant.

Un récépissé sera remis au candidat attestant du dépôt de son dossier **complet**.

Vous résidez à l'étranger

POUR LES PAYS APPLIQUANT LA PROCÉDURE ÉTUDES EN FRANCE

Vous devez **obligatoirement effectuer votre démarche en ligne** sur la plateforme Études en France (procédure entièrement dématérialisée).

- **Plus d'informations** : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>

Créez votre dossier électronique personnel et laissez-vous guider. Si besoin, contactez l'Espace Campus France de votre pays de résidence pour obtenir des renseignements supplémentaires.

POUR LES AUTRES PAYS

Ce dossier peut être retiré auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France ou téléchargé sur le site du Ministère l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'adresse suivante :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11443.do

Licence 2e et 3e années, licence professionnelle, master

Pour intégrer une 2e ou une 3e année de Licence ou une formation de niveau supérieur:

POUR LES PAYS APPLIQUANT LA PROCÉDURE ÉTUDES EN FRANCE :

Il faut suivre la procédure Études en France:

- <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>

Créez votre dossier électronique personnel et laissez-vous guider. Si besoin, contactez l'Espace Campus France de votre pays de résidence pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Les candidatures débutent le **1er novembre 2019** et se terminent le **6 mars 2020**.

POUR LES AUTRES PAYS :

Il faut candidater via l'application E-candidat de l'université : <https://ecandidat.uca.fr/>

ET faire votre demande de visa de long séjour pour la France.

Adhérents Campus France

L'université Clermont Auvergne est partenaire de Campus France qui gère les candidatures des étudiants étrangers en provenance des pays adhérents (actuellement 44 pays).

Par le biais de ce dispositif, vous pouvez déposer un dossier unique pour vos candidatures dans différentes universités.

La procédure de saisie en ligne du dossier vous assure une réponse de l'université en mai-juin, ce qui, si vous êtes accepté, vous permet d'anticiper au mieux votre année d'études en France et les démarches qui l'accompagnent.

- **Pour plus d'informations, consulter le site de Campus France :**

www.campusfrance.org

-

Accueil des étudiants internationaux - Tarifs 2020/2021

[Étudiants extra-communautaires : droits d'inscription](#)

[Etudier dans le cadre d'un programme d'échange](#)

[Etudier hors programme d'échange](#)

[Faire un stage à l'Université Clermont Auvergne](#)

[Je suis en situation de handicap](#)

[Préparer ma venue](#)

Guidebook for incoming students

Download

Groupe Facebook

REJOINDRE

Coronavirus : informations

[Les étudiants sont invités à consulter la page d'informations de l'Université concernant le Corona-Virus](#)

Les étudiants montrant des symptômes de maladie doivent contacter le SAMU en téléphonant au 15 ou écrire à l'adresse dédiée de l'université coronavirus@uca.fr.

Merci également d'informer la Direction des Relations Internationales de votre situation en écrivant à ri@uca.fr